

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021 à par conférence web.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2021-02-042 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-043 ADOPTION. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 JANVIER 2021 ET DU 2 FÉVRIER 2021 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021.

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte les procès-verbaux des séances extraordinaires du 19 janvier 2021 et du 2 février 2021 et de la séance ordinaire du 12 janvier 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-044 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT - UMQ - LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE

CONSIDÉRANT que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu·es et élus municipaux;

CONSIDÉRANT que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élu·e et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour

assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;
- QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;
- QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-045 VENTES-DÉBARRAS 2021.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil fixe les dates des ventes-débarras pour l'année 2021 aux 29 et 30 mai 2021 et aux 11 et 12 septembre 2021;
- Qu'en cas de pluie, les ventes-débarras soient reportées à la fin de semaine suivante, le tout à être coordonné avec la Direction des communications et de technologies de l'information.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-046 REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU COMITÉ D'AIDE AUX ENTREPRISES.

CONSIDÉRANT les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur les entreprises de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier a créé un comité de travail afin de venir en aide à ses entreprises le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que les principaux objectifs de celui-ci sont :

- De promouvoir l'achat local;
- De faire découvrir les richesses du territoire;
- De guider les entrepreneurs vers l'aide qu'ils ont besoin;

CONSIDÉRANT le soutien de la MRC de Roussillon, par l'explication des diverses mesures et des divers programmes gouvernementaux offerts aux entreprises;

CONSIDÉRANT la participation de plusieurs intervenants de la Ville de Mercier (fonctionnaires et élus);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil remercie tous les membres du comité d'aide aux entreprises et souligne l'excellent travail de ceux-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-047 REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE EN SANTÉ MENTALE.

CONSIDÉRANT les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur la santé mentale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier a créé une cellule de crise en santé mentale le 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que l'objectif de celle-ci est de trouver les meilleures façons de supporter les citoyennes et citoyens de la Ville de Mercier ayant des problématiques de santé mentale;

CONSIDÉRANT la participation de l'organisme la Maison sous les arbres, un centre d'intervention de crise et de prévention du suicide, ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, offrant de l'hébergement, des services de formation, de sensibilisation et de suivi;

CONSIDÉRANT l'implication de l'organisme l'Accolade Santé mentale, ayant comme mission de soutenir, regrouper et représenter les membres de l'entourage de la personne atteinte de maladie mentale et offrant divers services de formation en milieu de travail et autres;

CONSIDÉRANT l'implication et le soutien de la députée de Châteauguay, madame MarieChantal Chassé ainsi que son équipe, en favorisant les relations gouvernementales pour la sollicitation d'aides financières, auprès de ses collègues du gouvernement du Québec, pour les deux organismes membres de la cellule de crise en santé mentale;

CONSIDÉRANT le support de madame Julie Voyer, bénévole et résidente de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT la participation de la direction du service de sécurité incendie de la Ville de Mercier à titre de premier répondant;

CONSIDÉRANT la participation de la direction du service de police de la Ville de Mercier à titre de premier intervenant;

CONSIDÉRANT la participation de plusieurs intervenants de la Ville de Mercier (fonctionnaires et élus);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil remercie tous les membres de la cellule de crise en santé mentale;
- QUE ce Conseil continue de soutenir cette cellule de crise et souligne son excellent travail.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-048 ADOPTION. POLITIQUE D'UTILISATION DES VÉHICULES MUNICIPAUX.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte la politique d'utilisation des véhicules municipaux laquelle est attachée à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-049 ADDENDA NUMÉRO 1 - ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA RÉGIE DE POLICE DE ROUSSILLON ET LA VILLE DE MERCIER.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, ainsi que le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville l'addenda numéro 1 de l'entente relative aux services de détention ou de transport de prévenus et de l'utilisation d'équipements, de locaux ou d'espaces.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-050 ADOPTION. COMPTES À PAYER. PÉRIODE DU 01.01.2021 AU 31.01.2021.

CONSIDÉRANT les listes de comptes payés et à payer déposés lors de la présente séance :

- Comptes payés avant la séance
- Fonds d'administration générale

SOMMAIRE DES COMPTES À PAYER DU 01.01.2021 au 31.01.2021

DATE D'ÉMISSION	MONTANT PAYÉ
2021-01-05	734 570.70 \$
2021-01-06	21 888.91 \$
2021-01-07	91 273.99 \$
2021-01-14	177 363.59 \$
2021-01-15	23 346.02 \$
2021-01-19	221 359.50 \$
2021-01-22	76 342.89 \$
2021-01-28	177 943.88 \$
2021-01-29	4 614.74 \$
2021-01-31	10 749.46 \$
TOTAL DES COMPTES	1 539 453.68 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour la période allant du 01.01.2021 au 31.01.2021 et autorise la directrice des finances à effectuer les paiements requis.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-051 BORNE DE RECHARGE - AUTORISATION DE LA TARIFICATION POUR L'USAGE DE BORNES DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES.

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat signée le 23 juillet 2020 entre la Ville de Mercier et Hydro-Québec pour le déploiement de bornes électrique (*Circuit Électrique*);

CONSIDÉRANT que la tarification proposée dans le cadre de ce partenariat qui est soit de 2.50 \$/session ou de 1.00 \$/heure;

CONSIDÉRANT que le revenu perçu par cette tarification demeure à la Ville;

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat 2020-39-TP - Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à la firme Larochelle Électrique par le Conseil en date du 15 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la phase 2 du déploiement de bornes électriques à venir pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte la tarification de 1.00 \$/heure pour la phase 1 du déploiement des bornes électriques (contrat 2020-39-TP) et pour toutes les phases subséquentes, ce mode de tarification favorisant l'accès à un plus grand nombre d'utilisateurs aux installations.
- LE TOUT pour une utilisation maximale de 3 heures par jour par usager.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-052 OCTROI DE CONTRAT. DEMANDE DE SOUMISSIONS 2021-06-TP - GESTION DES SOLS CONTAMINÉS.

CONSIDÉRANT que le 26 janvier 2021, la direction du greffe a procédé à un appel d'offres par voie d'invitations écrites pour la gestion des sols contaminés;

CONSIDÉRANT que 9 fournisseurs ont été invités;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 4 février 2021 à 15 h 35;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue soit :

- Sanexen Services Environnementaux inc. : 30 500 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des travaux publics et génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour la gestion des sols contaminés à la société Sanexen Services Environnementaux inc., pour un montant de 30 500 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-411.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-053 OCTROI DE CONTRAT. SERVICES PROFESSIONNELS - MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION SUITE AUX INSPECTIONS PAR TÉLÉOBJECTIFS ET CCTV.

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée pour des services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention suite aux inspections par téléobjectifs et CCTV;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue soit :

- FNX-INNOV : 40 910.10 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT les dispositions du quatrième alinéa de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Travaux publics et du Génie et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat de services professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention suite aux inspections par téléobjectifs et CCTV à la société FNX-INNOV, au montant de 40 910.10 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée à même le règlement 2018-965.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-054 RÉSOLUTION D'APPUI POUR DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION DU LOT 6 018 082.

CONSIDÉRANT la demande de morcellement de 12 000 m² pour le lot 6018082;

CONSIDÉRANT que la demande n'aura pas d'effet négatif sur le potentiel agricole du secteur;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux dispositions du Règlement de zonage 2009-858;

CONSIDÉRANT l'analyse des critères visés à l'article 62 de la LPTAA;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil appuie la demande de morcellement de 12 000 m² pour le lot 6018082.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-055 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU TENU LE 16 DÉCEMBRE 2020.

- Je, Johanne Anderson, conseillère municipale, dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 décembre 2020.

2021-02-056 DEMANDE DE PIIA VISANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE COMMERCIALE SUR MUR POUR LE 310, BOUL. SAINT-JEAN-BAPTISTE.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'installation d'une enseigne commerciale sur mur a été déposée pour le 310, boul. Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 310, boul. Saint-Jean-Baptiste visant l'installation d'une enseigne commerciale sur mur sans condition.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-057 DEMANDE DE PIIA VISANT L'INSTALLATION D'ENSEIGNES COMMERCIALES SUR MUR ET SOCLE POUR LE 665, BOUL. SAINT-JEAN-BAPTISTE.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'installation d'enseignes commerciales sur mur et socle a été déposée pour le 665, boul. Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 665, boul. Saint-Jean-Baptiste visant l'installation d'enseignes commerciales sur mur et socle sans condition.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-058 DEMANDE DE PIIA VISANT L'AJOUT D'UNE PORTE EN FAÇADE DU BÂTIMENT COMMERCIAL POUR LE 145, BOUL. SAINT-JEAN-BAPTISTE.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'ajout d'une porte en façade du bâtiment commercial a été déposée pour le 145, boul. Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 145, boul. Saint-Jean-Baptiste visant l'ajout d'une porte en façade du bâtiment commercial sans condition.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-02-059 DEMANDE DE PIIA VISANT LA CONSTRUCTION DE MAISONS UNIFAMILIALES ISOLÉES ET JUMELÉES (PRÉSENTATION DES MODÈLES) POUR LE LOT 6 020 895 (RUE LALONDE).

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction de maisons unifamiliales isolées et jumelées (présentation des modèles) a été déposée pour le lot 6 020 895 (rue Lalonde);

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au lot 6 020 895 (rue Lalonde) visant la construction de maisons unifamiliales isolées et jumelées (présentation des modèles) sans condition.

ADOPTÉE à l'unanimité

Le directeur général, monsieur René Chalifoux, fait le bilan des interventions policières reliées à la COVID-19.

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 20.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 25.

2021-02-060 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 26.

ADOPTÉE à l'unanimité